



## Commission du Développement durable

### Procès-verbal de la réunion du 22 juin 2017

#### Ordre du jour :

1. 6982 Projet de loi sur les marchés publics  
- Rapporteur : Madame Josée Lorsché  
- Continuation des travaux
2. 7117 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques  
- Rapporteur : Madame Josée Lorsché  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 7134 Projet de loi relatif à la construction d'un Lycée Technique pour Professions de Santé et d'un hall des Sports Logopédie à Strassen  
- Désignation d'un Rapporteur  
- Présentation du projet de loi  
- Examen de l'avis du Conseil d'État
4. Divers

\*

Présents : M. Gilles Baum, M. Yves Cruchten, M. Georges Engel, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Marc Lies, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marco Schank

M. Marcel Oberweis, remplaçant M. Serge Wilmes

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Alain Disiviscour, M. Claude Pauly, Mme Véronique Wiot, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

M. Jean Leyder, Mme Anne Negretti, Mme Martine Schmitt, de l'Administration des bâtiments publics

Mme Rachel Moris, Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Sylvie Andrich-Duval

\*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

\*

**1. 6982 Projet de loi sur les marchés publics**

Les membres de la Commission adoptent à l'unanimité le projet de lettre d'amendements qui leur a été transmis par courrier électronique n°192623. Le document sera transmis au Conseil d'État dans les plus brefs délais.

**2. 7117 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques**

Madame la Présidente-Rapportrice présente succinctement son projet de rapport, pour les détails exhaustifs duquel il est renvoyé au document parlementaire afférent.

Cette présentation ne soulève aucun commentaire.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents, qui proposent le modèle de temps de parole de base pour les débats en séance plénière.

**3. 7134 Projet de loi relatif à la construction d'un Lycée Technique pour Professions de Santé et d'un hall des Sports Logopédie à Strassen**

Mme Josée Lorsché est nommée Rapportrice du projet de loi.

Les représentants de l'Administration des bâtiments publics présentent le projet de loi. Pour les détails exhaustifs de cette présentation, il est renvoyé au document repris en annexe ainsi qu'au document parlementaire afférent.

En bref, le projet a pour objet d'autoriser le Gouvernement à procéder à la construction d'un Lycée Technique pour Professions de Santé, de logements pour étudiants et jeunes et d'un hall des sports pour le Centre de logopédie à Strassen. Les dépenses engagées à cette fin ne peuvent dépasser le montant de 109.400.000 euros. La participation étatique dépasse le seuil des 40 millions d'euros prévu par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État et requiert dès lors l'approbation de la Chambre des Députés en vertu de l'article 99 de la Constitution.

Suite à cette présentation, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

- L'Administration des bâtiments publics a mis en place plusieurs projets pilotes respectant les critères d'économie circulaire. Ainsi, par exemple, le Pavillon luxembourgeois pour l'exposition universelle de Dubaï en 2020 ou le futur projet de l'ANF à Dudelange.
- Les déchets des bâtiments qui seront détruits devront être mis en décharge, étant donné que le béton utilisé n'est pas recyclable. Cependant, dans la mesure du possible, il sera systématiquement procédé au concassement sur site de certains matériaux, afin de les

réutiliser dans le nouveau projet.

- D'une manière générale, la philosophie de l'Administration des bâtiments publics est d'utiliser des matériaux correspondant aux meilleurs critères de qualité écologique. En l'occurrence, il est également fait en sorte de ne retenir aucun matériau pouvant se révéler toxique, notamment si combiné avec d'autres matériaux.
- En cas de besoin d'extension, la plupart des bâtiments ont été conçus de manière à pouvoir les rehausser d'un étage. En outre, il existe encore des emplacements libres sur le terrain pour, le cas échéant, prévoir la construction d'un bâtiment supplémentaire.
- Un parking existant de quelque 80 places de stationnement de voitures sera préservé (pour le personnel et les visiteurs). Par ailleurs, des emplacements extérieurs pour vélos ainsi que des abris vélos couverts et fermés seront aménagés. D'une manière générale, les transports en commun et la mobilité douce seront mis en avant. Suite à une question afférente, il est par ailleurs précisé que des réunions de concertation avec les responsables communaux de Strassen ont été organisées afin de coordonner au mieux le flux important de personnes qui sera engendré suite à la mise en service des nouvelles infrastructures.
- À terme, le LTPS offrira des cours dans trois centres de formation à travers le pays : celui de la région Centre, le LTPS-Bascharage et le LTPS-Warken. Il est cependant à noter que certaines formations spécialisées seront uniquement offertes dans la région Centre.
- Aucune nuisance sonore n'est à craindre du fait de la proximité entre le hall des sports du lycée et certaines salles de classe, du fait d'une séparation adéquate et d'un isolement acoustique optimal.
- D'une manière générale, lorsque l'État construit des infrastructures sportives scolaires telles que celles planifiées par le projet de loi sous rubrique, il est prévu que ces infrastructures puissent être accessibles au public (clubs, associations sportives) en dehors des heures de classe. Cependant, la décision finale appartient toujours au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à la direction dudit établissement scolaire qui, le cas échéant, concluront des conventions avec les communes concernées.
- Avant de pouvoir démarrer le chantier, il faudra d'abord procéder à une première phase de démolition de plusieurs bâtiments existants. Or, à l'heure actuelle, l'ancien Centre de logopédie est occupé par des demandeurs de protection internationale et par des services de primo-accueil, qui devront bien entendu être auparavant replacés.
- Plusieurs chambres seront également mises à disposition pour les besoins du Service National de la Jeunesse (SNJ) du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. En effet, en plus des besoins du lycée pour l'hébergement d'élèves inscrits, un étage entier sera réservé à des chambres pour jeunes en difficulté de transition et confrontés à des situations familiales difficiles. Ces structures permettront à ces jeunes d'être soutenus dans leur parcours vers une situation de vie stable.
- Les toitures des bâtiments seront isolées de manière optimale et seront mises en verdure. De plus, il est prévu une installation ultérieure en panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des toitures du complexe.
- La production d'énergie thermique des trois bâtiments sera assurée par une chaufferie à copeaux de bois située au sous-sol du bâtiment hall des sports du Centre de logopédie.

Le lycée et le foyer étudiants seront raccordés à la chaufferie centrale via un réseau de chauffage à distance.

- Le bâtiment sera équipé d'une cantine et d'une cuisine de production sur site, prévues pour les élèves et les enseignants du lycée en 2 services de 200 personnes. En outre, une cafétéria servira des snacks et des boissons.
- Les façades du lycée et de l'internat seront en brique en terre cuite. Le revêtement de façade du hall des sports du Centre de logopédie sera en parement bois. Ces matériaux ont été choisis en raison de leur bonne résistance à l'usure et de leur facilité d'entretien.

\*

Les membres de la Commission procèdent ensuite à l'examen de l'avis du Conseil d'État et constatent que ce dernier, tout en recommandant aux autorités gouvernementales d'entamer les travaux dans les meilleurs délais afin de remédier à la situation actuelle de l'enseignement dans le LTPS dans la région Centre, n'a pas d'observation à émettre à l'endroit des trois articles du projet de loi. Ils chargent donc Madame la Présidente-Rapportrice de rédiger son projet de rapport.

#### **4.        Divers**

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 29 juin 2017

La secrétaire,  
Rachel Moris

La Présidente,  
Josée Lorsché





LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration des bâtiments publics

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

**PROJET DE LOI**  
**RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN LYCEE**  
**TECHNIQUE POUR PROFESSIONS DE SANTE**  
**ET D'UN HALL DES SPORTS LOGOPEDIE A**  
**STRASSEN**

Présentation Commission du développement durable  
22.06.2017

---



## SITUATION – TERRAIN D'IMPLANTATION

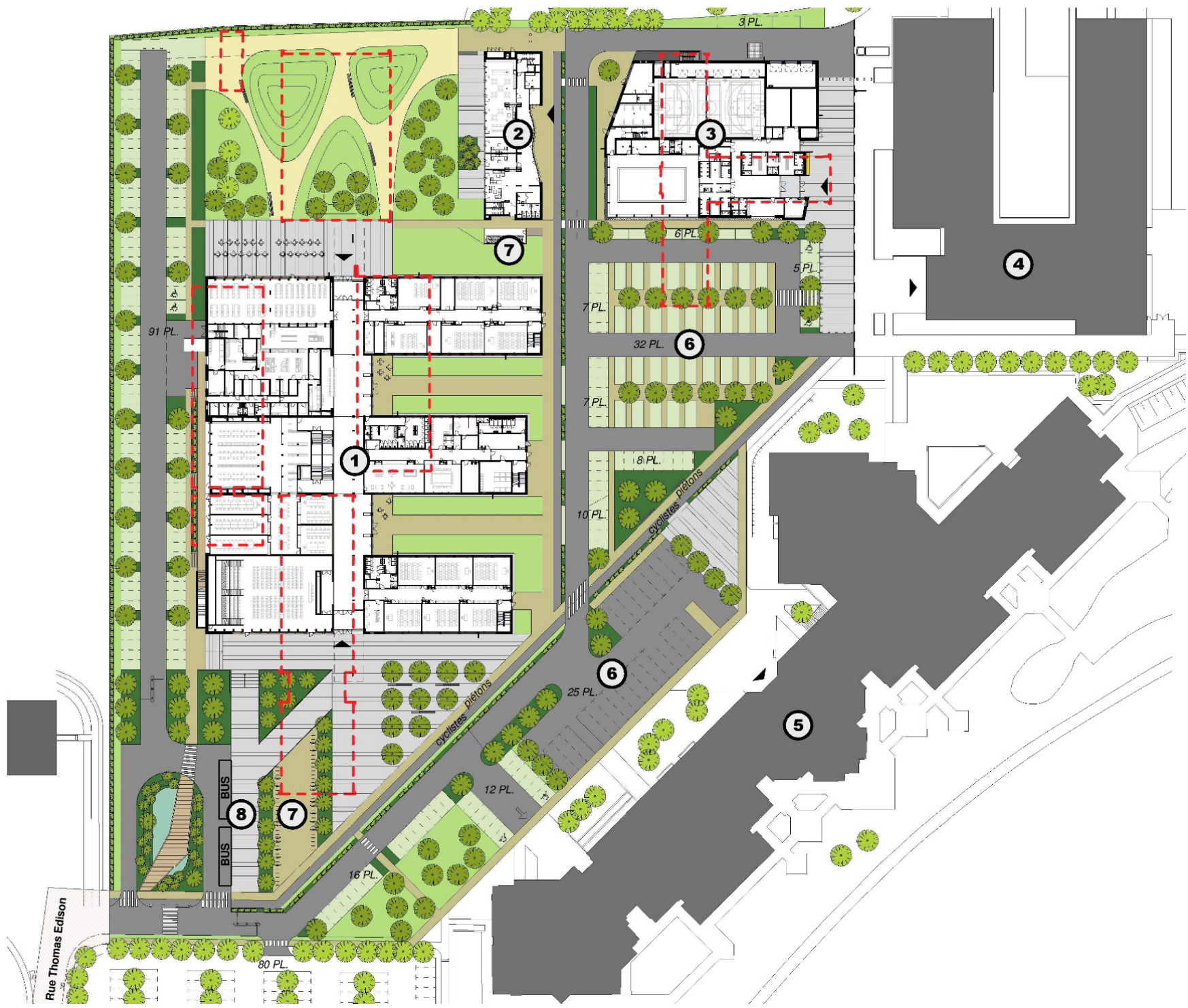


Photo aérienne









**LEGENDE**

- ① lycée
- ② internat
- ③ hall sport logopédie
- ④ logopédie (existant)
- ⑤ IMC (existant)
- ⑥ parking minibus
- ⑦ parking vélos
- ⑧ arrêt de bus
- ⌈⌋ démolitions

# **PROGRAMME DE CONSTRUCTION**

**Lycée** (capacité 1200 élèves)

## **1. Structure d'enseignement**

### **1.1. Module salles de classe**

4 salles de classe, 30 élèves  
24 salles de classe, 24 élèves  
10 salles de classe, 15-18 élèves  
6 salles de classe, 15 élèves  
5 dépôts enseignement

### **1.2. Module salles spéciales**

5 salles d'informatique

2 salles de chimie  
1 salle de chimie TP  
1 salle de préparation avec bureau

2 salles de biologie  
1 salle de biologie TP  
1 salle de préparation avec bureau

2 salles de physique  
1 salle physique TP  
1 salle de préparation avec bureau

1 salle de nutrition et d'alimentation  
1 salle de communication  
1 salle de préparation avec bureau

### **1.3. Module salles d'enseignement clinique**

10 salles d'enseignement clinique  
2 salles de régie pour simulations mannequins  
1 salle d'eau  
1 salle de préparation avec bureau

6 salles enseignement clinique spécial  
(pharmacie, sage-femme, radiologie, chirurgie, pédiatrie, psychiatrie)  
1 local de préparation

## **2. Structure d'administration**

### **2.1. Direction**

1 bureau directeur  
1 bureau directeur adjoint  
1 secrétariat, direction  
1 bureau formateur BTS, 6 places  
1 secrétariat coordination BSI  
1 bureau service informatique  
1 salle de conférence

### **2.2. Administration**

1 secrétariat administration/réception avec zone attente  
1 archive secrétariat  
1 local copie secrétariat

2 bureaux SPOS avec 2 parloirs  
1 bureau assistants sociaux SSE  
1 bureau assistants pédagogiques

2 loges concierge  
1 atelier personnel technique (en sous-sol)  
1 stock meubles (en sous-sol)  
archives (en sous-sol)

### **2.3. Locaux à disposition du corps enseignant**

1 salle de travail, avec 3 zones (pour env. 50 enseignants)  
1 grande salle de réunion  
1 salle de réunion  
1 séjour enseignants  
1 kitchenette  
1 local copie  
1 local vélos avec vestiaires

## **3. Structure d'accueil**

### **3.1. Information et documentation**

1 bibliothèque CDI, avec une salle de lecture, 54 places  
1 local de préparation  
1 local de dépôt

1 cybercafé, 24 places

### **3.2. Séjour**

1 hall d'entrée  
1 amphithéâtre / salle polyvalente, 324 places  
1 local de régie  
1 séjour élèves  
1 salle de réunion

### **3.3. Restauration**

1 restaurant self-service à 210 places  
1 cafétéria à 75 places  
1 cuisine de production  
1 terrasse

### **3.4. Cabinet médical**

1 cabinet médical et archive  
1 salle d'attente et cabines

## **4. Infrastructures sportives**

### **4.1. Hall des sports**

1 hall des sports à 2 unités standard  
2 dépôts d'équipement de sport  
1 salle multifonctionnelle comme 3ème unité  
1 salle de musculation  
4 vestiaires  
1 vestiaire pour personne à mobilité réduite  
1 bureau enseignants avec infirmerie  
2 vestiaires enseignants

## **Internat / logements pour étudiants**

### **1.1. Chambres**

49 chambres avec salle de bains  
1 bureau surveillant

### **1.2. Séjour**

1 salle de rencontre  
1 cuisine avec salle à manger  
2 séjours télévision

## **Hall des sports Logopédie**

### **1.1. Hall des sports**

1 hall des sports à 1 unité  
1 dépôt d'équipement de sport  
2 vestiaires  
1 vestiaire enseignants  
1 local de nettoyage

### **1.2. Piscine**

1 piscine 16x8 m avec fond mobile  
1 dépôt d'équipement de sport  
2 vestiaires  
1 vestiaire pour personne à mobilité réduite (pour piscine et sport)  
1 bureau maître-nageur  
1 infirmerie (pour piscine et sport)  
1 vestiaire enseignant  
1 local de nettoyage

### **1.3. Autres**

1 bureau enseignants (accueil classe)  
1 local concierge  
1 local thérapie chien  
1 salle airtramp  
1 salle gymnastique assistée  
1 local vélos  
1 garage pour 3 voitures

## **Aménagements extérieurs**

Cour de récréation pour le lycée  
Espaces verts  
Accès routier, quai pour 2 bus  
Emplacements pour environ 85 vélos  
Places de stationnement pour 60 minibus (dont 25 pour IMC et 35 LOGO) et 242 voitures (dont 77 LTPS, 88 IMC et 77 LOGO)

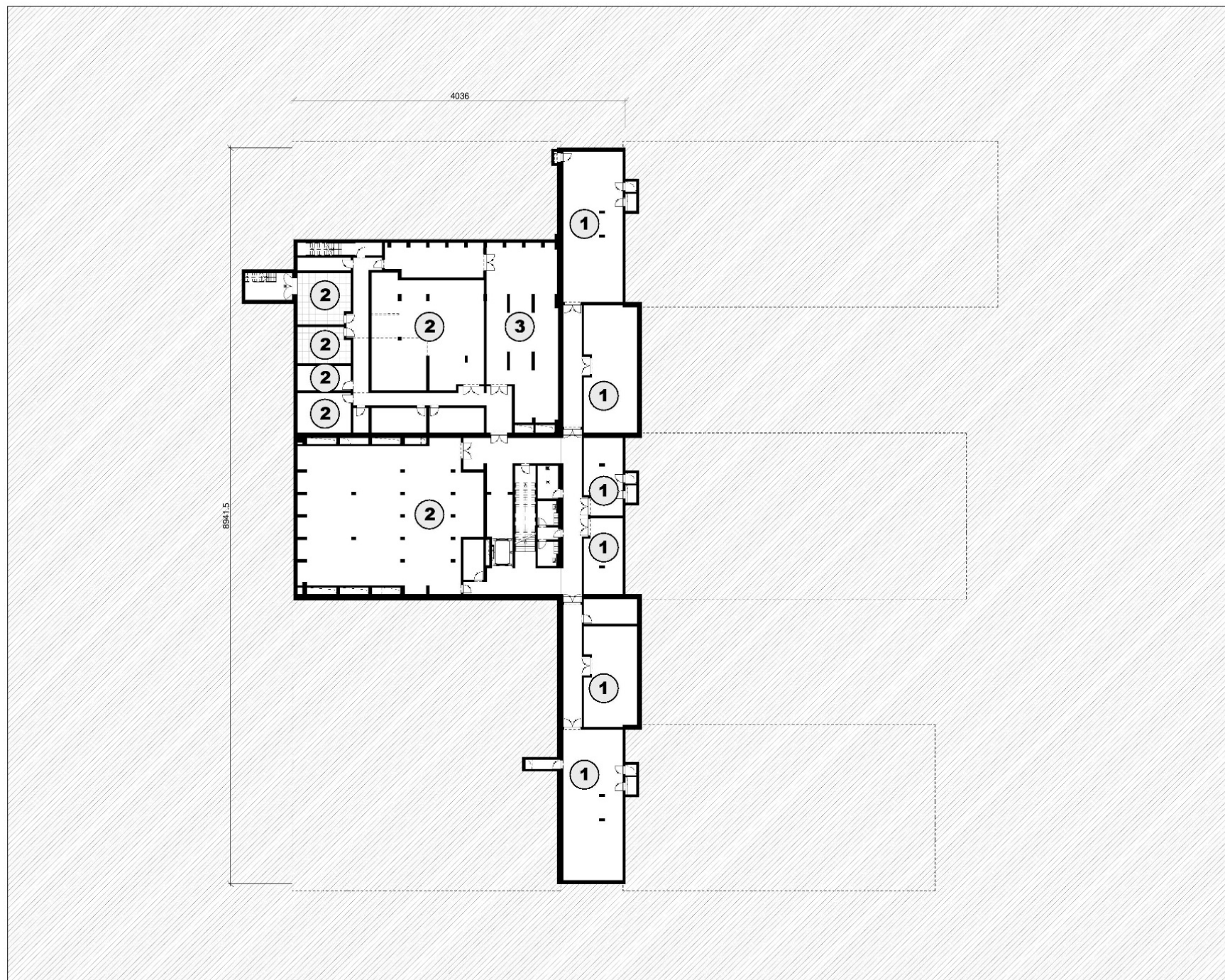


## CONCEPT FONCTIONNEL



Lycée – façade principale

# LYCEE

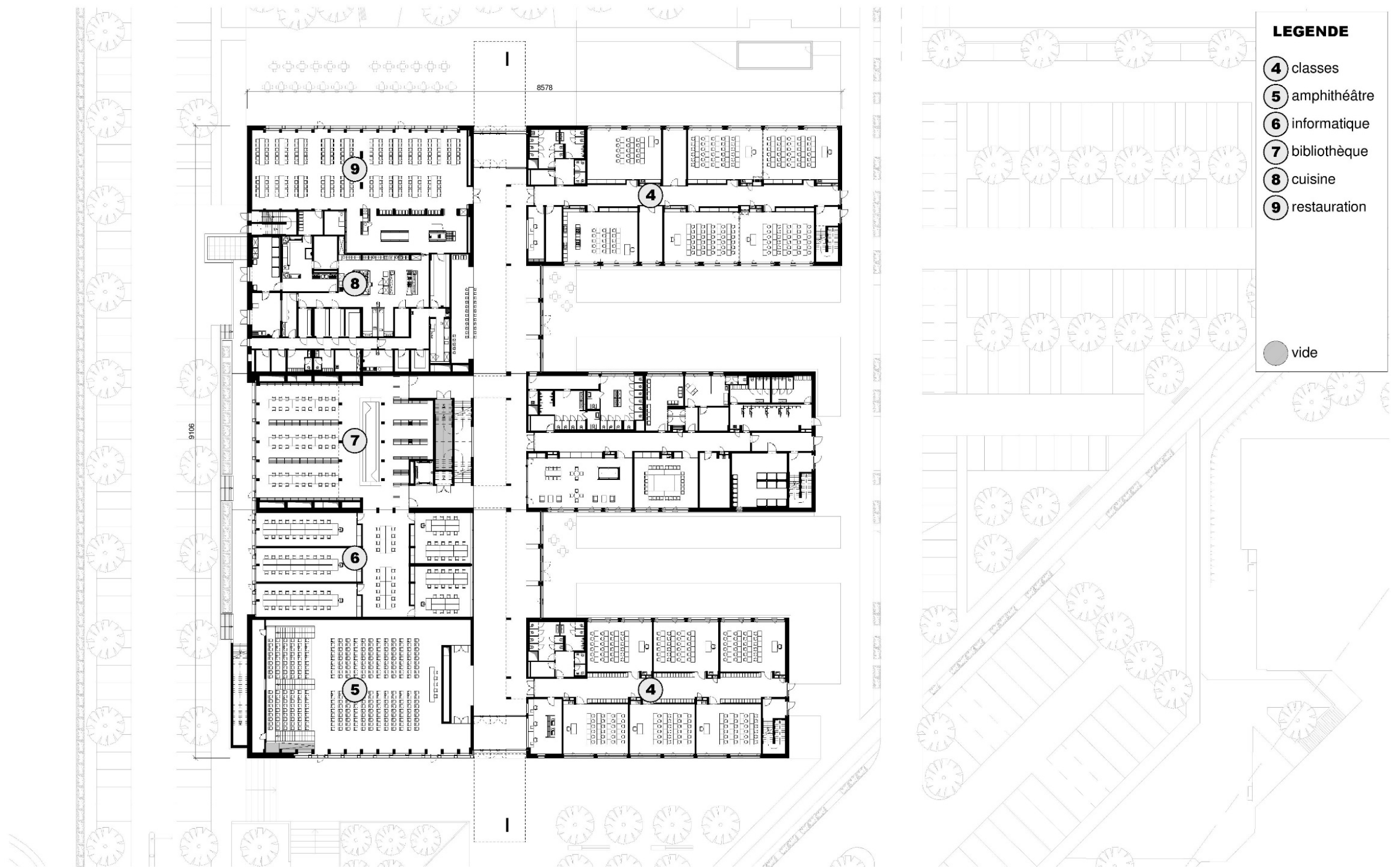


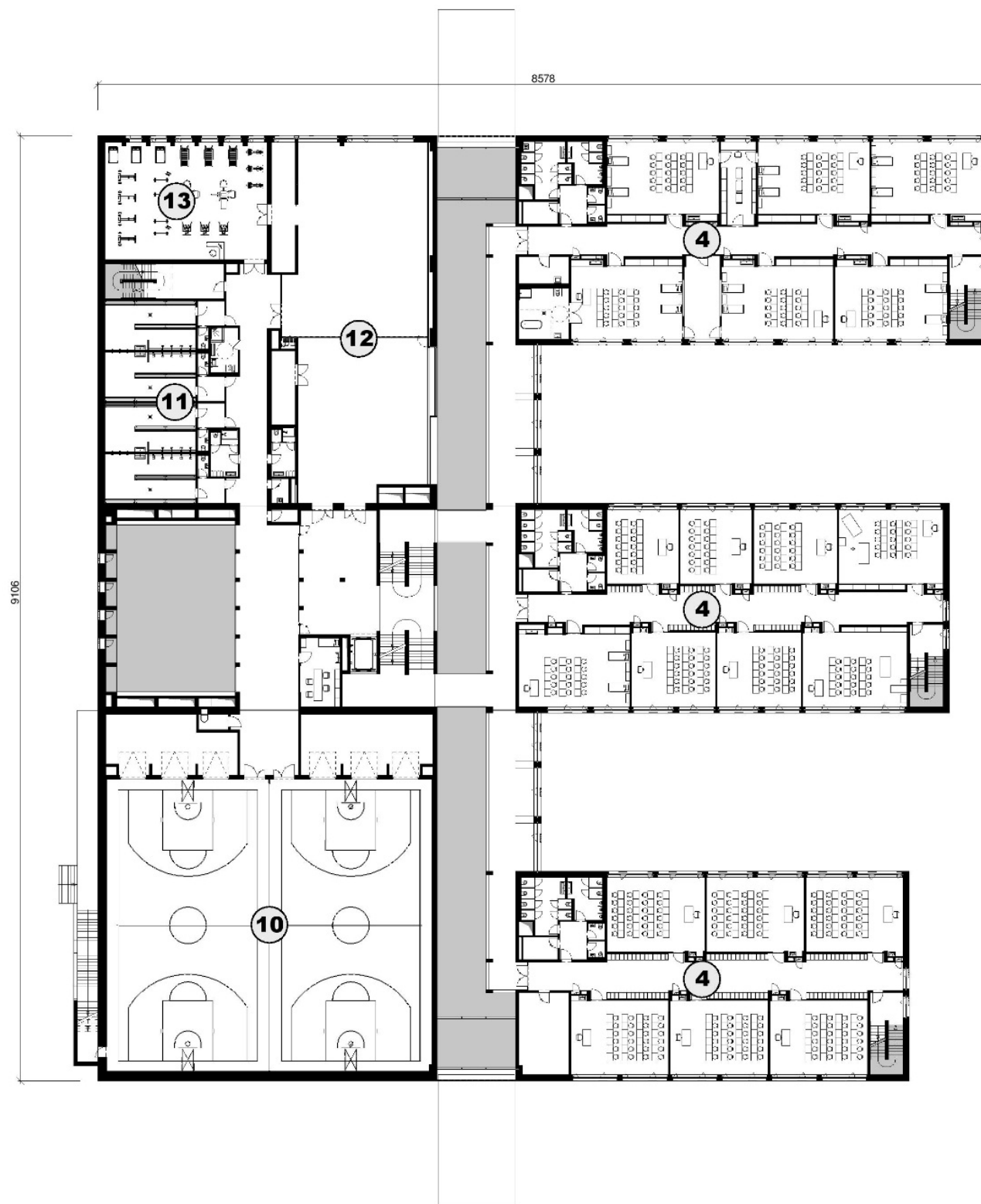
## LEGENDE

- ① archives
- ② techniques
- ③ atelier / stock

● vide



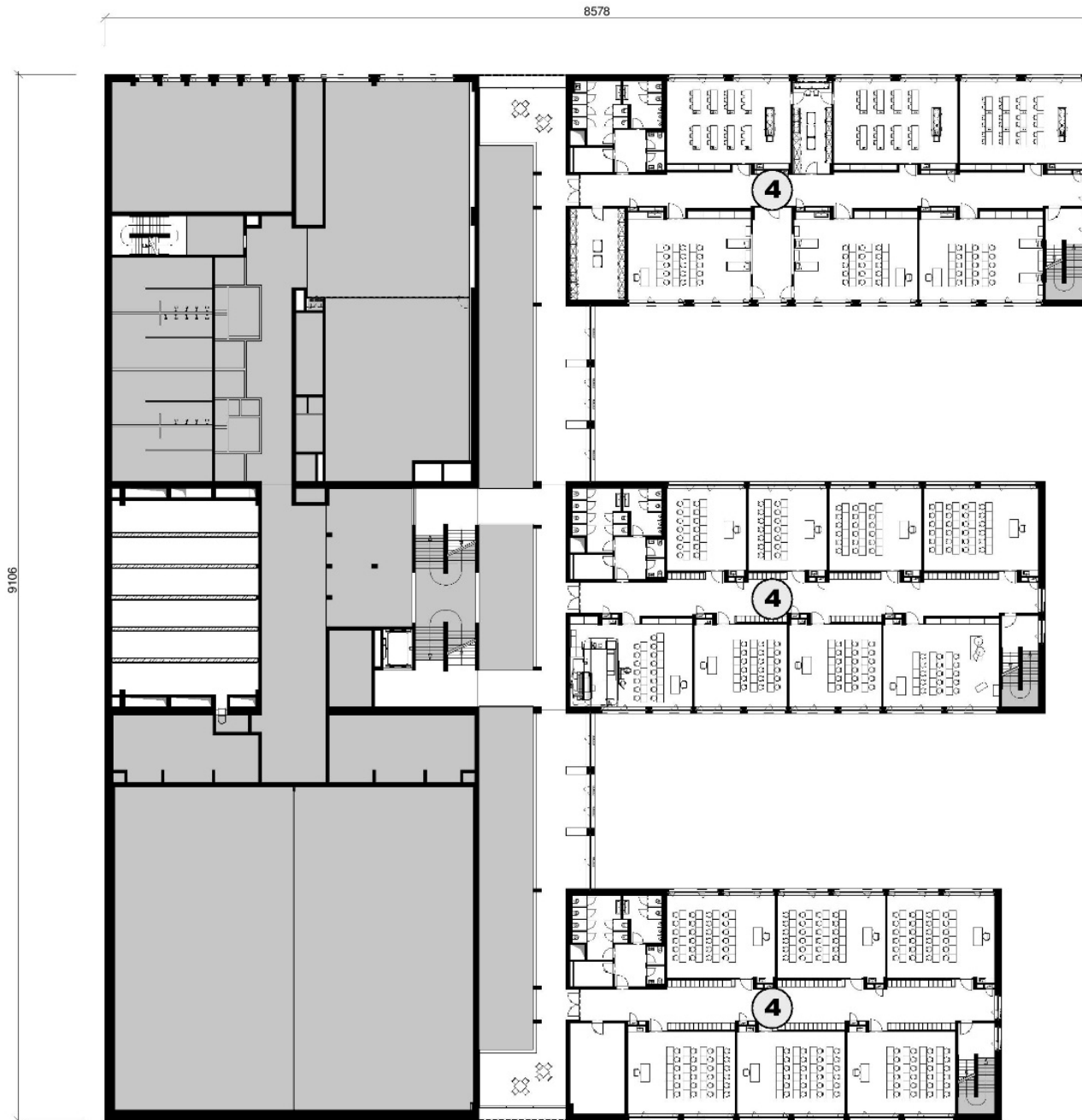




**LEGENDE**

- ④ classes
- ⑩ sport
- ⑪ vestiaires
- ⑫ multifonction
- ⑬ musculation

● vide



**LEGENDE**

4 classes

vide





élévation Nord



élévation Ouest

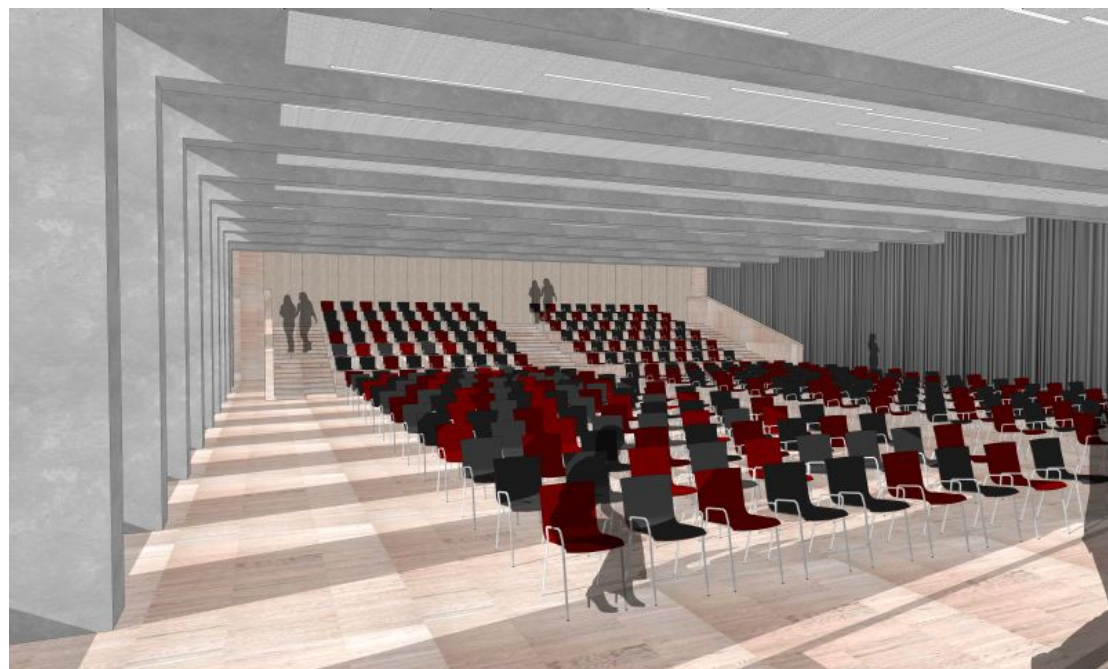


élévation Sud



élévation Est





Amphithéâtre



Bibliothèque

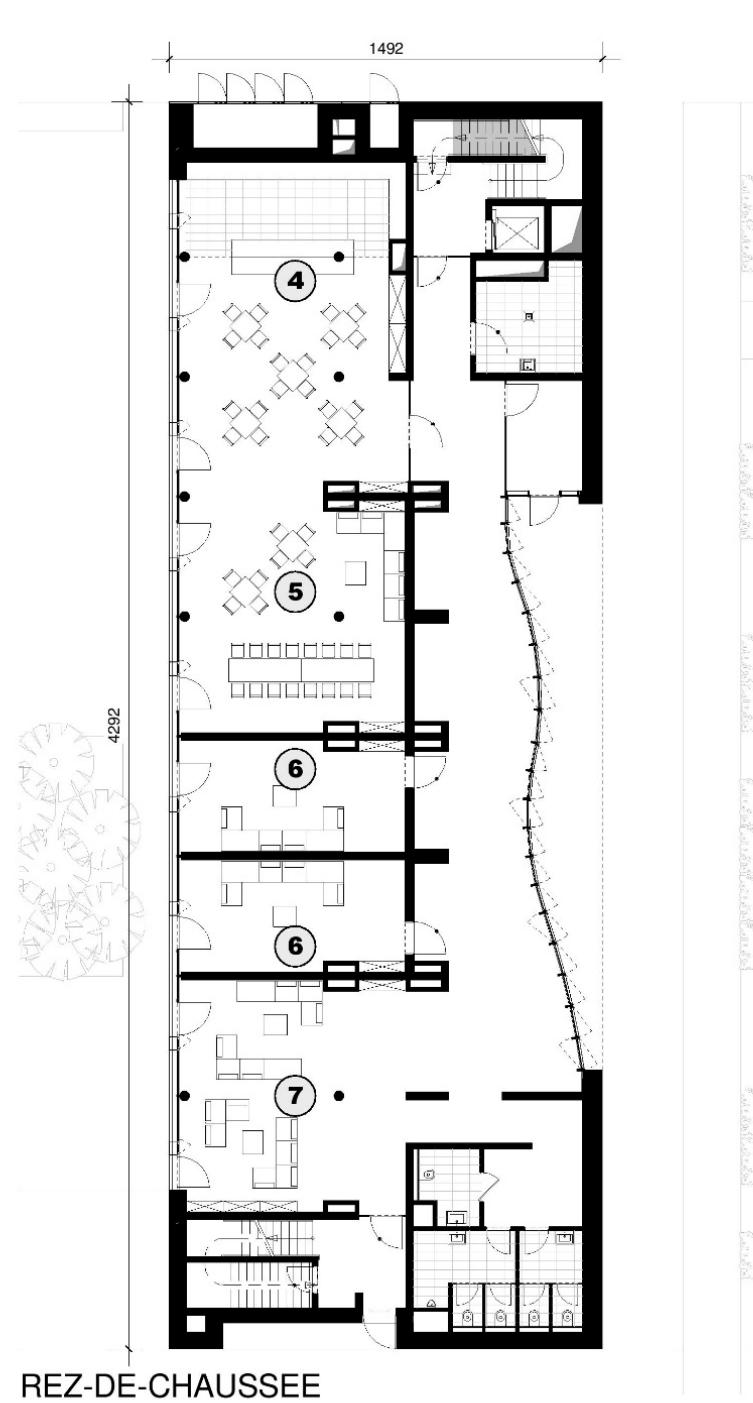
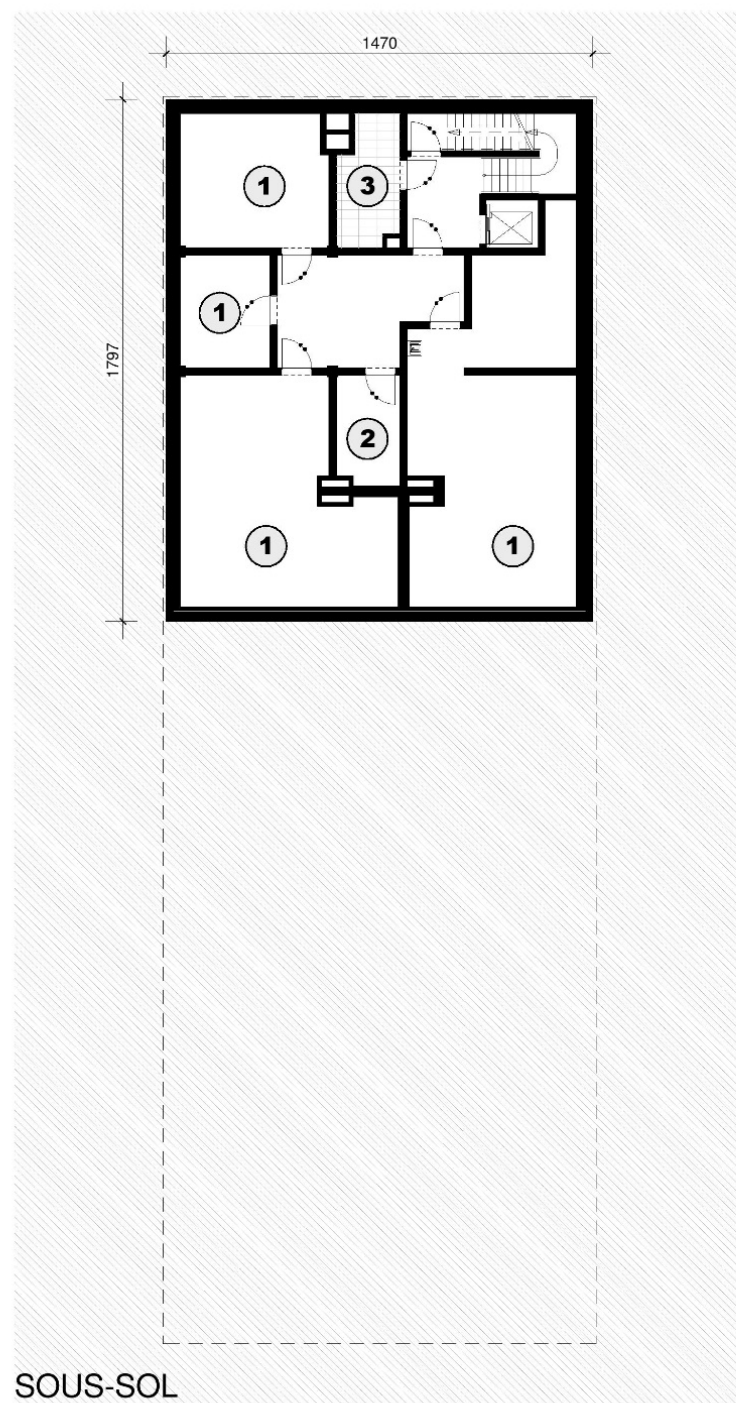


Cafétéria



Restaurant

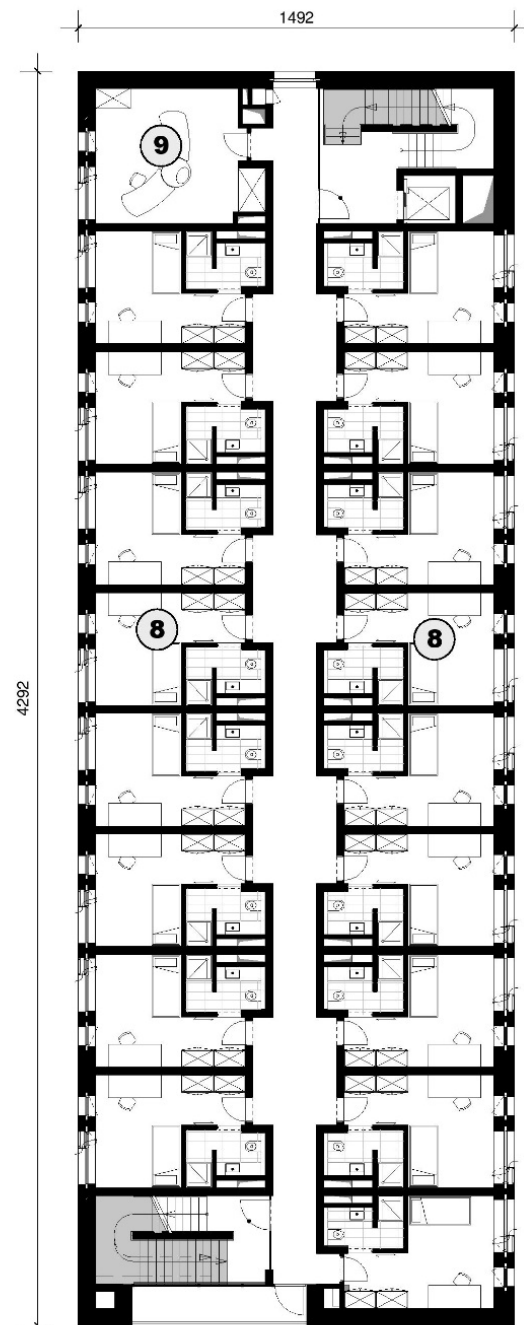
# INTERNAT



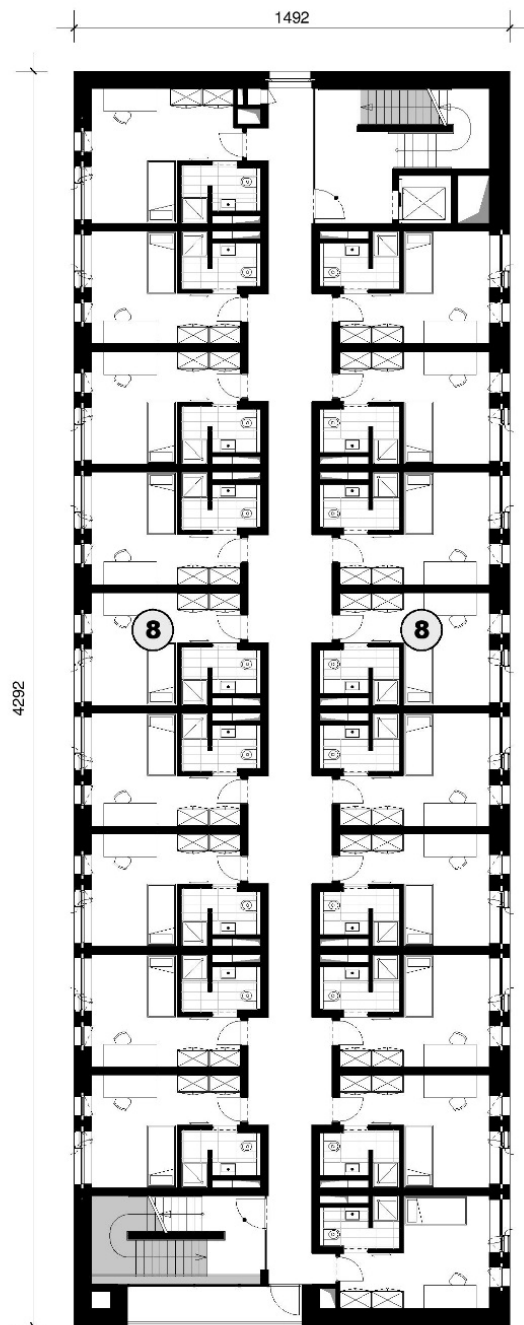
**LEGENDE**

- ① local technique
- ② stockage
- ③ buanderie
- ④ cuisine
- ⑤ salle à manger
- ⑥ séjour TV
- ⑦ salle de rencontre
- vide





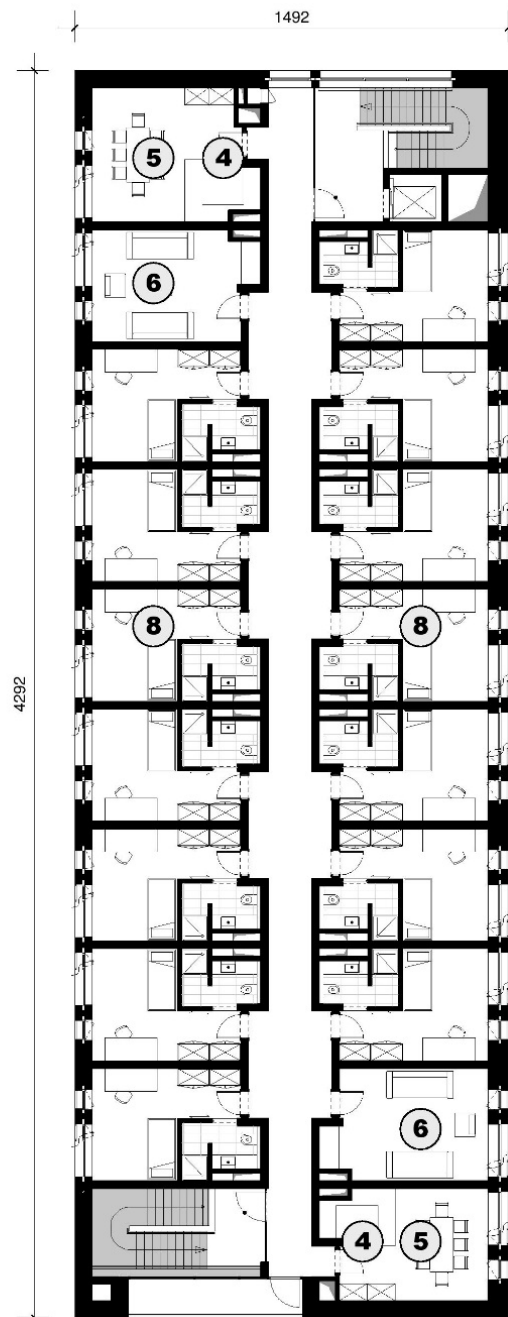
ETAGE 1



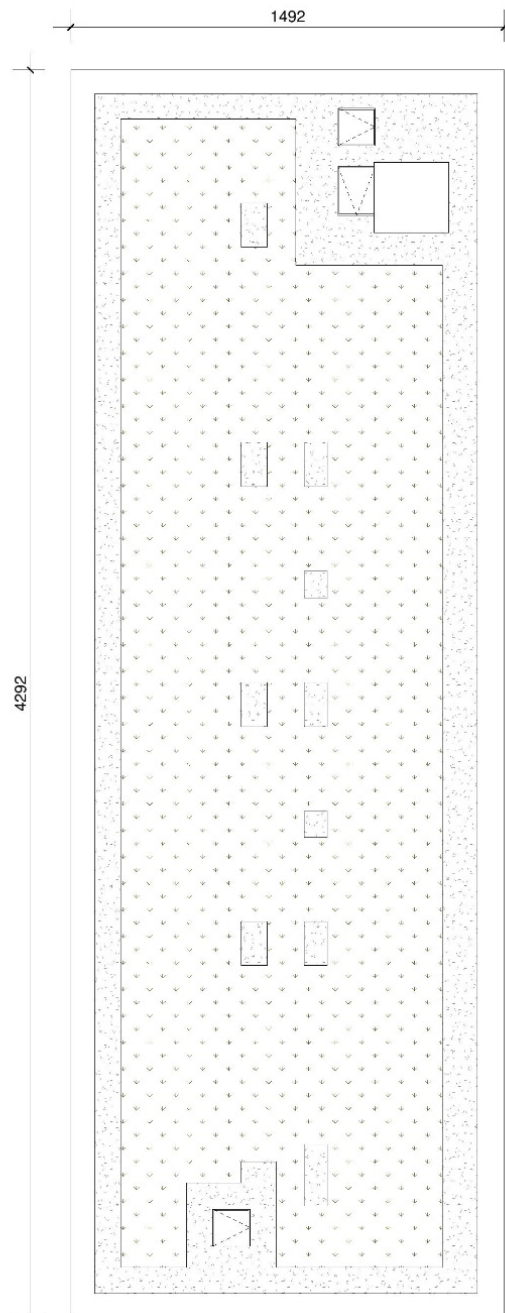
ETAGE 2

**LEGENDE**

- 8 chambres
- 9 bureau surveillant
- vide



ETAGE 3



TOITURE

**LEGENDE**

- ④ cuisine
- ⑤ salle à manger
- ⑥ séjour TV
- ⑧ chambres

● vide



ELEVATION EST



ELEVATION SUD



ELEVATION OUEST

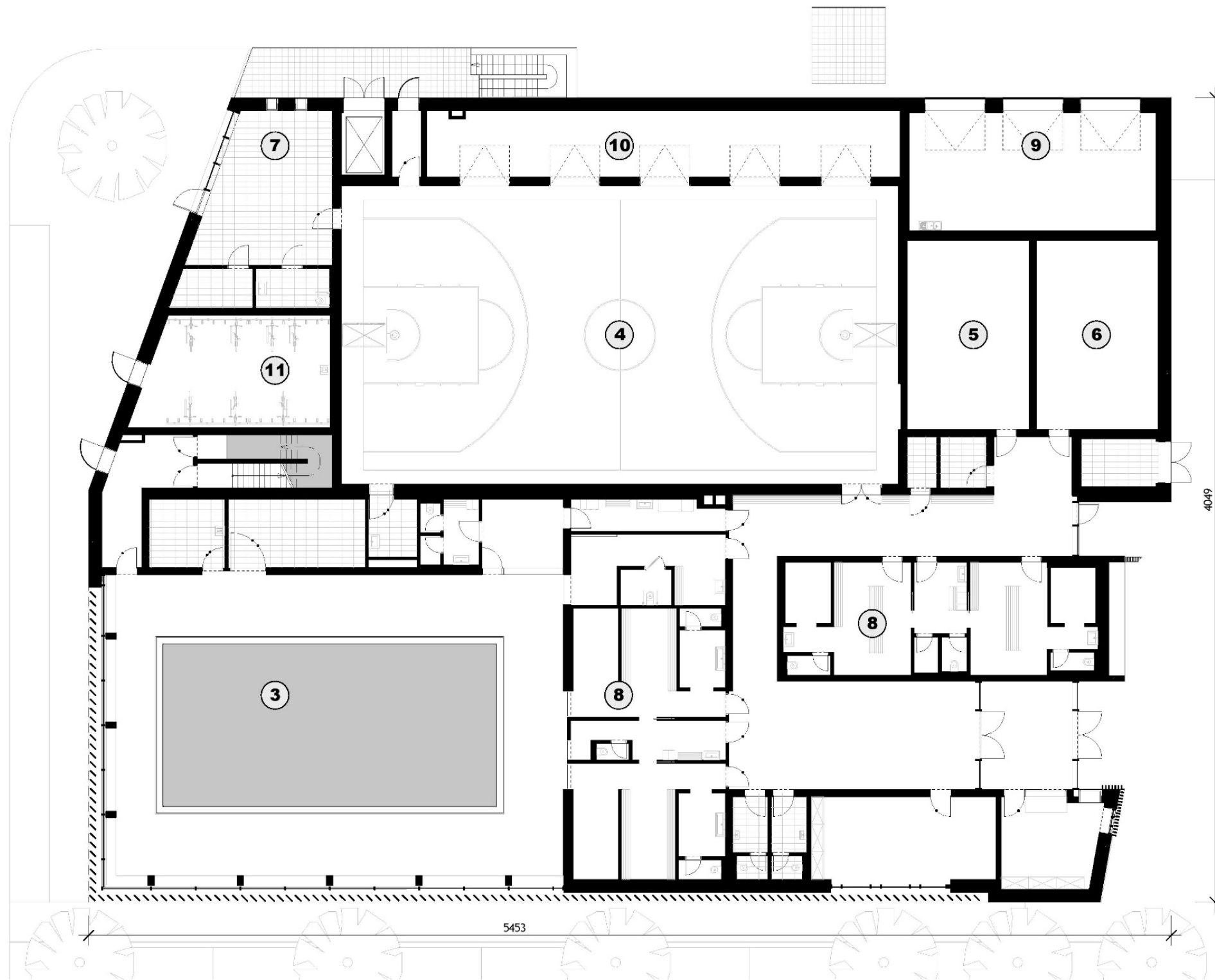


ELEVATION NORD

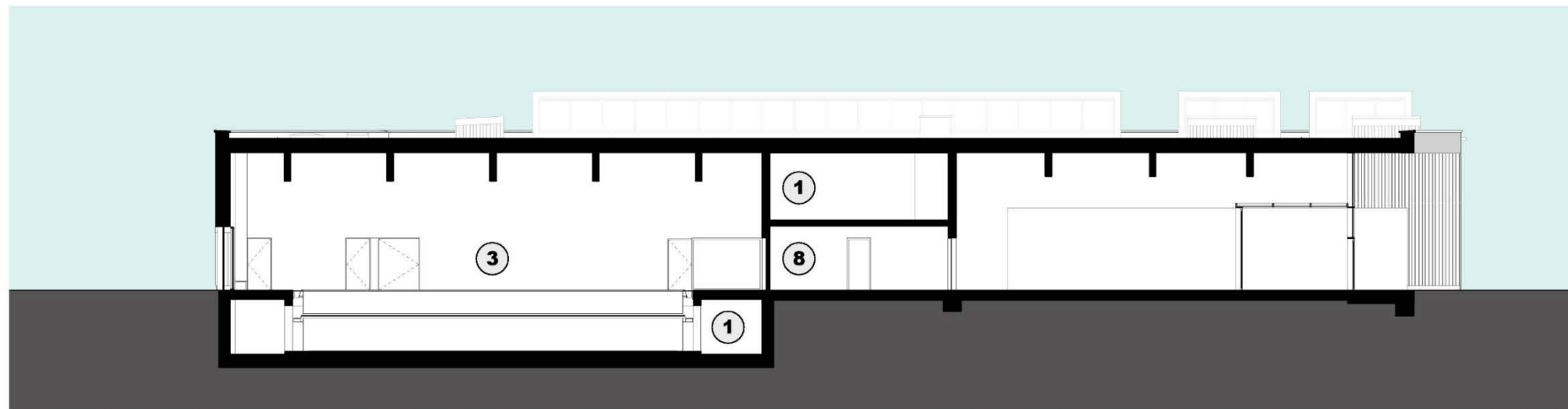


# LOGOPEDIE HALL DES SPORTS

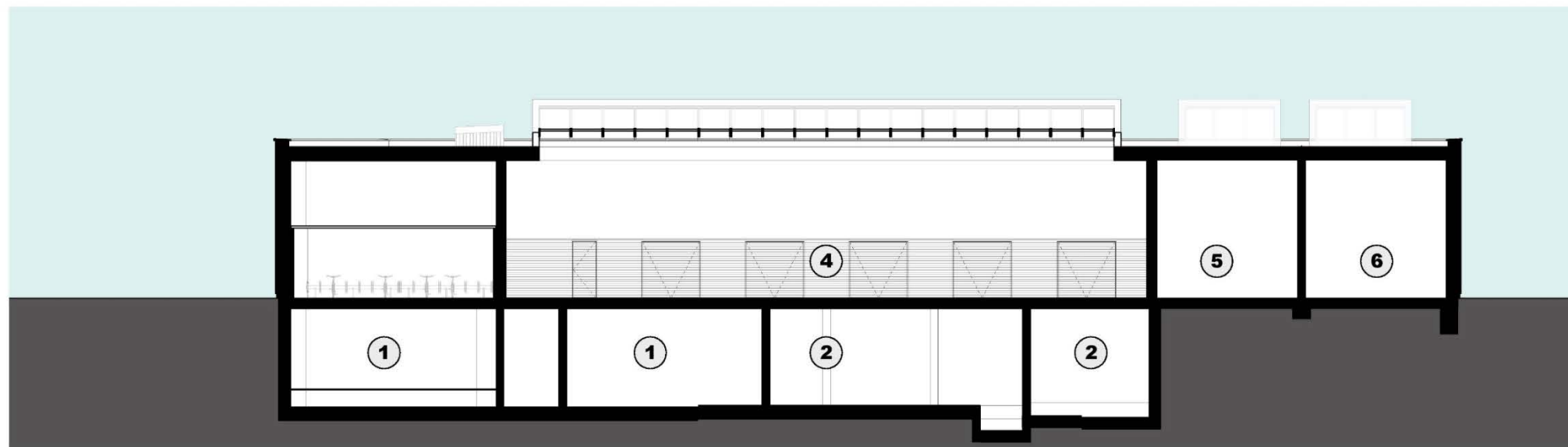




- LEGENDE**
- ③ piscine
  - ④ salle de sport
  - ⑤ airtramp
  - ⑥ gym assistée
  - ⑦ thérapie chiens
  - ⑧ vestiaires
  - ⑨ entretien garage
  - ⑩ stock
  - ⑪ vélos
  - vide



COUPE CC

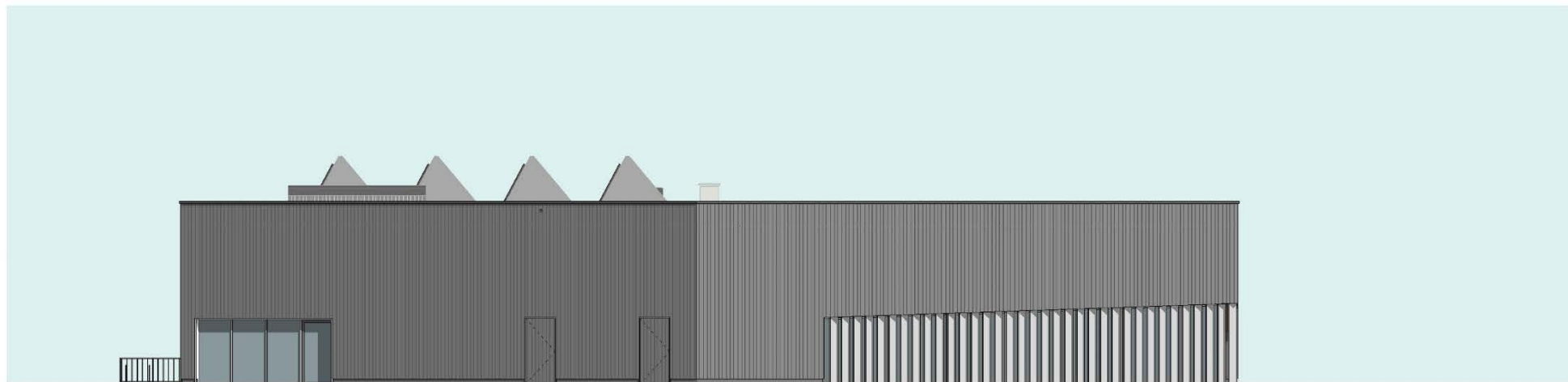


COUPE DD

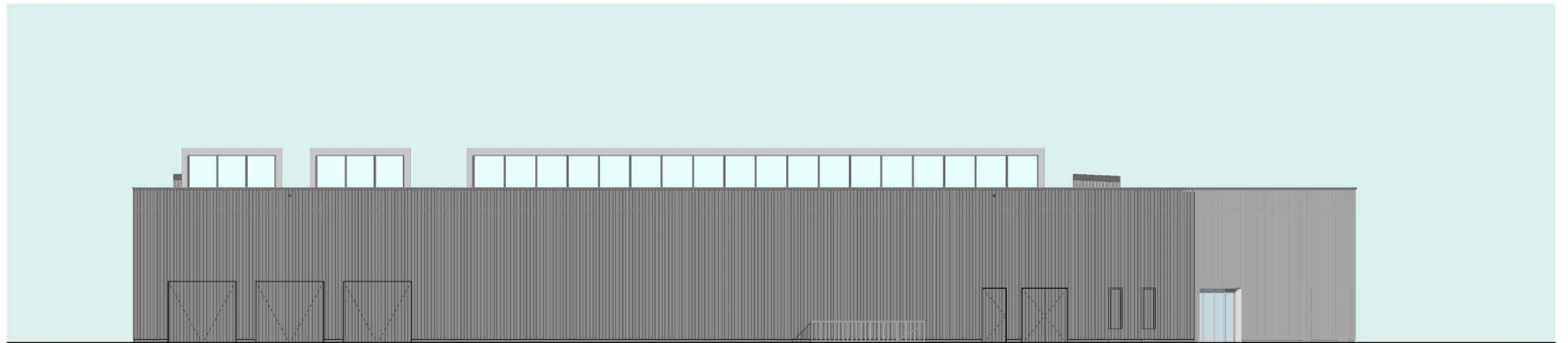
- LEGENDE**
- ① local technique
  - ② chaufferie
  - ③ piscine
  - ④ salle de sport
  - ⑤ airtramp
  - ⑥ gym assistée
  - ⑦ thérapie chiens
  - ⑧ vestiaires
  - ⑨ entretien garage
  - ⑩ stock



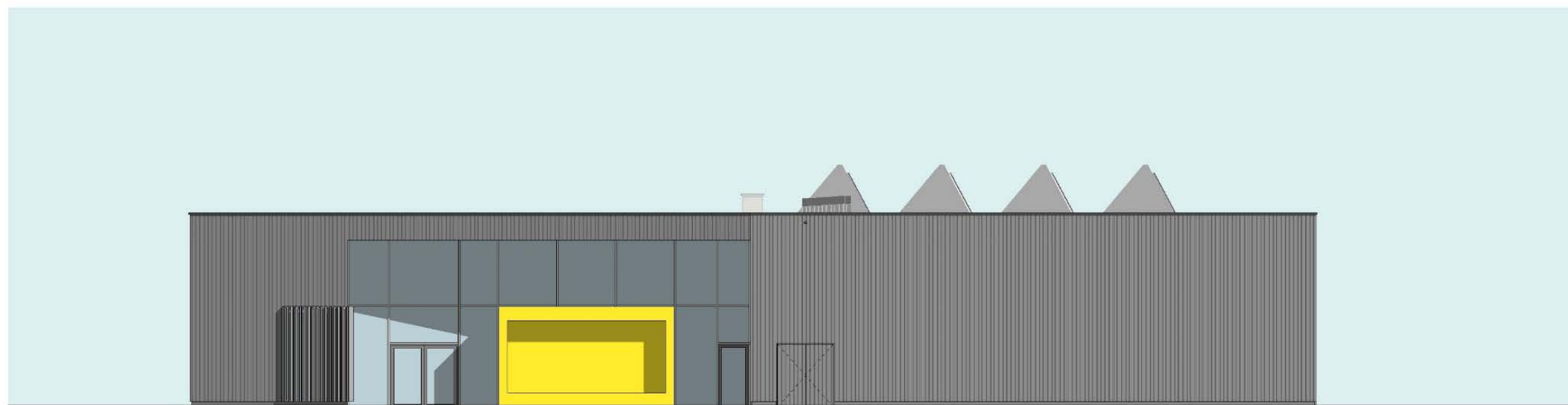
ELEVATION SUD



ELEVATION OUEST



ELEVATION NORD



ELEVATION EST









Lycée – vue latérale



Hall des sports Logopédie

## 7. SURFACES ET VOLUMES

Surface brute totale:	29.527 m2
Volume brut total:	139.947 m3
Surface totale des alentours:	27'675 m2

## 8. BUDGET

IV. DEVIS ESTIMATIF  
Indice 764.68 (octobre 2016)

COUT DE LA CONSTRUCTION	57'670'000
Gros œuvre clos et fermé	32'424'000
Technique, y compris énergies renouvelables	12'400'000
Parachèvement	12'846'000
COUT COMPLEMENTAIRE	24'395'350
Travaux préparatoires, démolitions et assainissement	4'968'000
Aménagement extérieur	5'707'000
Mobilier et équipements spéciaux	7'215'000
Œuvre d'art (1%, max. 500'000TTC)	427'350
Frais divers (3%)	2'279'000
Réserve pour imprévus (5%)	3'202'000
HONORAIRES	11'398'000
<b>COUT TOTAL HTVA</b>	<b>93'463'350</b>
TVA 17%	15'888'770
COUT TOTAL TTC	109'352'120
<b>COUT TOTAL TTC ARRONDI</b>	<b>109'400'000</b>





Internat et lycée – vue arrière